

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 1440

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, Mme Bassire, M. Rémi Delatte, M. Masson, M. Quentin, M. Reiss,  
Mme Valentin et M. Viala

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 39, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Tenir compte de l'intérêt de l'enfant à naître ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est un critère fondamental.